L'ajournement

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) n'est pas la seule personne à la Chambre qui se préoccupe de l'emploi en général ou des emplois au Cap-Breton. Nous savons que de gros problèmes se posent. Pour le moment, il n'y a plus de débouchés pour l'eau lourde parce que le Canada a décidé de refuser de vendre des générateurs d'énergie nucléaire à un pays qui n'a pas signé le traité international de non-prolifération. Nous ne sommes pas disposés à renoncer à la perspective de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dans le but d'améliorer le sort de l'humanité tout entière, pour des raisons d'ordre purement financier. C'est un problème crucial que nous essayons de résoudre et nous sommes disposés à surveiller la situation. J'espère que le député reconnaîtra qu'il nous incombe avant tout d'assurer la non-prolifération.

Nous essayons de créer des emplois dans cette région défavorisée du pays. On projette de construire une usine de liquéfaction du charbon qui produirait de l'essence à partir des réserves actuelles de charbon. Si l'étude de faisabilité est concluante, nous pourrons envisager des dépenses de l'ordre d'un milliard de dollars pour créer directement des emplois pour 1,200 mineurs et pour 800 ouvriers à l'usine de liquéfaction. Cette entreprise profiterait des gisements houillers du Cap-Breton, du gas de l'Île de Sable et des installations d'une raffinerie fermée dans le détroit de Canso ce qui est unique.

Nous étudions ce projet et le député de Halifax-Ouest n'a proposé aucune autre solution concrète. Il se contente de s'apitoyer sur le sort de certaines personnes qui risquent de perdre leur emploi et il dit qu'il n'aime pas la façon dont nous nous y prenons pour essayer de créer des emplois dans cette région. Il n'a proposé aucune solution constructive. Le sort de ces travailleurs et de leur famille, nous préoccupe beaucoup, monsieur le Président. C'est pourquoi nous essayons d'élaborer des projets qui seraient avantageux pour tous les Canadiens, surtout pour les habitants de cette région qui risquent de perdre leur emploi. Voilà l'objectif et le désir du gouvernement pour les jours, les semaines et les années à venir.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE RETARD DANS LE VERSEMENT DE LA PAYE AUX EMPLOYÉS DE PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'ENQUÊTER PERSONNELLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, le 2 février dernier, j'ai posé une question au ministre à la Chambre au sujet des paiements effectués par la Commission d'assurance-chômage et des paiements relatifs au programme de création d'emplois provisoires. Je suis disposé à faire une chose qu'on ne voit pas souvent à la Chambre surtout de la part de députés de l'opposition, soit à reconnaître qu'après des mois de plaintes, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a accompli des progrès considérables. Les habitants de la Colombie-Britannique rémunérés en vertu de ce programme, n'ont pratiquement plus à subir de longs retards.

• (1820)

Quand j'ai appris que je participais au débat de l'ajournement aujourd'hui, je me suis de nouveau renseigné auprès de mes collègues et de différents responsables de projets dans ma circonscription. Ils m'ont effectivement confirmé que les longs délais ont été presque éliminés. Je félicite le ministère et les fonctionnaires d'avoir fait preuve de diligence et j'espère bien que nous ne reverrons plus jamais l'espèce d'embouteillage qui régnait encore il y a quelques semaines.

J'ai aussi appris aujourd'hui que les promoteurs du programme de création d'emplois provisoires dans ma circonscription avaient formé un nouveau comité appelé le comité de développement de l'emploi forestier de Kootenay-Ouest. Hier, ils ont écrit une lettre au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dont j'ai reçu copie, ainsi qu'à différents responsables provinciaux, leur faisant part d'un certain nombre de recommandations qui à leur avis pourraient prévenir la répétition des mêmes problèmes et d'autres difficultés futures. J'aimerais dire quelques mots de certaines de ces recommandations qui méritent réflexions et qui nous inciteront à agir, espérons-le.

En premier lieu, on a recommandé de prolonger le Programme de création d'emplois temporaires jusqu'au 31 décembre 1983. Nous attendons toujours le mot magique qui nous permettra de profiter plus longtemps de ce programme. Il faut espérer que certaines personnes qui travaillent actuellement grâce à ces programmes pourront continuer à être rémunérées jusqu'au 30 juin, même si elles doivent cesser normalement de travailler le 1er mars, afin qu'elles puissent faire la transition au programme RELAIS. Certains projets sont valables. Si on pouvait réussir à intégrer ces deux programmes pour qu'ils durent plus longtemps, non seulement les travailleurs en profiteraient, mais aussi l'industrie forestière des régions concernées.

Je sais qu'il ne me reste plus grand temps; je ne vais donc pas continuer à énumérer toutes les recommandations qui ont été faites. Mais je tiens à remercier le gouvernement et les fonctionnaires du ministère, que certains d'entre nous n'ont pas ménagés depuis quelques semaines ou quelques mois, d'avoir réussi finalement à régler certains problèmes qui traînaient. Je leur demande de nouveau de suivre la situation de très près et peut-être même de déléguer un peu plus de pouvoirs aux fonctionnaires locaux qui s'occupent des forêts ou de l'emploi pour qu'ils puissent, le cas échéant, effectuer, les paiements localement dans les cas urgents jusqu'à ce que les questions plus générales soient éclaircies une fois pour toutes.

[Français]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais évidemment remercier le député pour les aimables paroles qu'il a eues envers les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je suis sûr que ses remarques ainsi que celles de ses collègues du parti progressiste conservateur au sujet des améliorations qui ont été apportées et surtout du travail considérable qu'effectuent les employés de ce ministère, surtout dans la région qu'ils représentent sur la Côte-Ouest du Canada, seront bien perçues par ces gens. On le sait sans doute, et tous les députés et la majorité de la population canadienne ont dû se rendre compte que tous les employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont dû accomplir au cours de la dernière année un travail considérable. Évidemment, le ministère et le gouvernement ont pris des dispositions pour tenter de réduire les retards qui étaient occasionnés, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) avait répondu en ce sens au député lorsqu'il a posé cette question à la Chambre.